

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT Etat de Vaud

Vision ferroviaire du Conseil fédéral

Le Canton et la Ville de Lausanne demandent plus d'ambitions pour le rail et le nœud ferroviaire de Lausanne

Dans le cadre de la consultation fédérale sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et la perspective Rail 2050, le Conseil d'Etat vaudois et la Municipalité de Lausanne s'inquiètent du manque d'ambition de la Confédération pour mettre à niveau le réseau ferroviaire romand, en particulier sur l'axe stratégique Genève-Lausanne-Berne. Des mesures infrastructurelles urgentes sont réclamées pour réduire le temps de parcours entre Lausanne, Fribourg et Berne, ainsi que la réalisation d'un nouveau tronçon en tunnel à double voie entre Morges et Perroy, première étape d'une nouvelle ligne entre Lausanne et Genève.

La Confédération a mis en consultation son rapport sur l'état d'avancement des programmes de développement des infrastructures ferroviaires à l'horizon 2025 et 2035, et présenté une mise à jour de sa stratégie à long terme du rail baptisée Perspective Rail 2050. Dans sa prise de position, le gouvernement vaudois et la Municipalité de Lausanne expriment des demandes claires en matière de mise à niveau du réseau ferroviaire romand et vaudois, parent pauvre des ambitions fédérales.

Il est tout d'abord indispensable d'améliorer la performance et la qualité de l'offre sur l'axe Genève-Lausanne-Berne. C'est pourquoi la construction d'un nouveau tronçon à double voie entre Morges et Perroy en lieu et place de la construction d'une 3^e voie entre Morges et Allaman le long du tracé actuel est indispensable pour garantir le fonctionnement des horaires prévus dans programme d'aménagement 2035. Cette réalisation serait ainsi la première étape du projet de nouvelle ligne entre Genève et Lausanne au sujet duquel les autorités enjoignent la Confédération à lancer des études sans délai. La réalisation d'un nouveau tronçon à double voie, contrairement à la construction d'un bout de troisième voie, réduirait par ailleurs les inconvénients durant les longues années de travaux, en termes de nuisances pour les riverains et une diminution de la capacité de la ligne Lausanne et Genève durant une dizaine d'années.

Entre Lausanne et Berne, l'abandon récent par les CFF de la technologie Wako permettant aux trains à deux étages de rouler plus vite dans les courbes remet en question le fonctionnement même du système des correspondances en gare de Lausanne. Le Conseil d'Etat et la Municipalité demandent à la Confédération de mettre en œuvre des mesures urgentes d'optimisation du tracé et de tenir l'engagement voté par le peuple et les chambres fédérales pour l'horizon d'un temps de parcours de 61 minutes. Cette réduction est une exigence minimale pour garantir la synchronisation du nœud ferroviaire de Lausanne avec celui de Berne et ainsi éviter un décrochage de la Suisse romande du réseau ferroviaire alémanique.

Comme les autres cantons de Suisse-Occidentale, les autorités vaudoises s'inquiètent plus généralement du retard pris dans la réalisation des chantiers. Cela fragilise le fonctionnement de l'ensemble du réseau romand.

Le Canton et la Ville saluent l'esquisse d'une vision à long terme des développements ferroviaires par la Confédération. Le Conseil d'Etat et la Municipalité s'opposent cependant au principe de prioriser l'aménagement ferroviaire sur les courtes et moyennes distances, tant que les promesses de Rail 2000 ne sont toujours pas tenues pour la Suisse romande, en particulier sur l'axe Genève-Lausanne-Berne. Une place plus importante doit être faite au développement des liaisons internationales, pour offrir une alternative attractive aux déplacements en avion sur de courtes et moyennes distances. Pour le nœud ferroviaire international de Lausanne, cela nécessite notamment un fort développement des relations en direction de ses homologues de Milan, Paris et Lyon.

Le Canton et la Ville de Lausanne soutiennent le développement d'une offre ferroviaire attractive en Suisse romande et dans le canton, en lien avec le reste du pays et les pays voisins, indispensable pour concrétiser les forts engagements politiques en matière de réduction des gaz à effet de serre de la mobilité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 octobre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat,

[021 316 70 01](tel:0213167001)

Grégoire Junod, syndic de Lausanne, Direction de la culture et de développement urbain,

[021 315 22 01](tel:0213152201)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Lettre du Conseil d'Etat à Mme Sommaruga, cheffe du DETEC](#)